



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CHARTRE DU VILLEMUR BASKET CLUB (VBC)

PREAMBULE

L'adhésion au Villemur Basket Club (VBC) implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur et de la charte du club. Ce document s'adresse à l'ensemble des licenciés (joueurs, entraîneurs, dirigeants, officiels de table de marque), aux parents de licenciés mineurs ainsi qu'à toute personne intervenant dans la vie du club.

Le VBC est une association sportive qui vise à offrir une pratique du basketball dans un cadre éducatif, formateur, convivial et respectueux.

1. LES VALEURS FONDAMENTALES DU CLUB

Le VBC défend et encourage une éthique sportive fondée sur les principes suivants:

- Le respect : des personnes, des règles, des installations, des arbitres et des adversaires
- La convivialité et le plaisir du jeu
- l'esprit d'équipe et le fair-play
- La loyauté et l'honnêteté
- La discipline, la rigueur et l'engagement
- L'entraide et la solidarité associative

2. DISCIPLINE ET COMPORTEMENT

Chaque membre du club est tenu :

- De respecter le matériel, les locaux et les règles de vie commune
- De ne pas proférer de propos injurieux, discriminatoires ou violents
- D'avoir une attitude respectueuse en toute circonstance, y compris vis-à-vis des arbitres, adversaires, bénévoles, dirigeants ou spectateurs
- De participer, selon ses capacités, aux événements du club (tournois, lotos, buvettes, animations)

Tout comportement inapproprié pourra faire l'objet d'une sanction. Il revient au Comité Directeur du VBC d'étudier les sanctions en fonction de la gravité des faits et/ou de leur caractère répétitif.

3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CLUB

3.1. Les joueurs

- Être à jour de sa licence
- Participer avec assiduité aux entraînements et matchs
- Respecter les convocations transmises par l'entraîneur
- Prévenir en cas d'absence au plus tôt (entraîneur ou responsable d'équipe)
- Participer à l'arbitrage ou à la tenue de la table de marque, selon un planning fixé par le club
- Contribuer à l'organisation des événements internes

3.2. Les entraîneurs

- Appliquer et faire respecter les valeurs et le règlement du club
- Préparer et encadrer les entraînements dans un cadre sécurisé
- Encadrer les jeunes lors des déplacements ou des rencontres
- Transmettre les informations importantes aux familles
- Organiser les plannings d'arbitrage/table de marque en lien avec les responsables d'équipe

3.3. Les parents

- Respecter les horaires de dépôt et de récupération des enfants
- Participer au covoiturage (au minimum 2 déplacements par saison)
- Assurer, à tour de rôle, le lavage des maillots et l'organisation des collations
- S'abstenir d'intervenir dans les choix sportifs ou d'entraînement

4. RESPECT DE L'ENCADREMENT, DES HORAIRES ET DE L'ARBITRAGE

- Tout arbitre, officiel ou non, doit être respecté
- Les horaires d'entraînement et de match doivent être scrupuleusement respectés
- Les joueurs doivent être présents au moins 15 minutes avant l'entraînement et 1 heure avant le début d'une rencontre

5. SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

Le club est responsable des enfants uniquement pendant les horaires prévus des activités. En dehors de ces périodes, la responsabilité incombe aux parents.

Tout parent autorisant la sortie autonome de son enfant devra le mentionner explicitement sur la fiche d'inscription.

6. MESURES DISCIPLINAIRES

Tout comportement allant à l'encontre de ce règlement pourra entraîner, après concertation du Comité Directeur :

- Un rappel à l'ordre
- Une mission de Travail pour l'Intérêt du Club (TIC)
- Une suspension temporaire
- Une exclusion définitive
- Un remboursement de sanction infligée au club par une instance

7. DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

- Les tenues et matériels fournis par le club doivent être rendus en bon état
- Toute communication officielle passe par les canaux du club (site internet, mails, application)
- L'autorisation de diffusion de photos ou vidéos est à défaut acceptée, prévenir le club en cas de désaccord.

8. APPLICATION ET VALIDITÉ

Le présent règlement est consultable sur le site officiel du VBC et transmis à chaque licencié au moment de l'inscription. Toute signature de licence vaut acceptation pleine et entière de celui-ci.

CONCLUSION

Le VBC est plus qu'un club : c'est un projet collectif, porteur de valeurs humaines et sportives fortes.

Nous comptons sur l'engagement de tous pour construire, ensemble, une saison ambitieuse, respectueuse et solidaire.

Villemur Basket Club
Comité Directeur – Saison 2025-2026